

18+

C'EST LA LOI!

Il est interdit à toute personne mineure d'utiliser les services de bronzage artificiel par rayons ultraviolets de cet établissement. Une pièce d'identité avec photo pourra être exigée.

Renseignements et plaintes:
1 855-RAYON UV
7 2 9 - 6 6 8 8

*Santé
et Services sociaux*

Québec 

www.sante.gouv.qc.ca